



Les impayés dans l'indivision

Par **MANU38**, le **29/04/2016** à **08:30**

Bonjour, voici mon problème :

Mon ex-femme et moi-même avons acheté une maison en indivision qui n'a pas été liquidée au divorce en 2008. Ce bien a été placé en location. Depuis le départ du dernier locataire fin août 2015, mon ex s'est opposée à le relocation du bien au profit de sa mise en vente mais refuse de payer sa part du crédit immobilier toujours en cours, bien qu'elle soit parfaitement solvable. Depuis plus de 6 mois, j'assume seul le paiement de ce crédit afin d'éviter une saisie par la banque. Mais, confronté à des difficultés financières et à plusieurs litiges avec elle, je refuse de continuer à payer sa part.

De quel recours est-ce que je dispose pour la contraindre à respecter ses obligations ? J'ai contacté un huissier qui m'a dit que je ne pouvais rien faire, si ce n'est attendre la vente de la maison et prouver à ce moment là les sommes que j'ai versées pour éventuellement espérer les récupérer. La maison est en vente depuis 6 mois et aucune proposition, l'agence me dit que dans la conjoncture actuelle il ne faut pas espérer vendre avant encore plusieurs mois, voire années. Le problème est que si la banque procède à une saisie et une vente aux enchères, il n'est même pas certain que le produit de la vente permettra ce remboursement. La banque peut-elle procéder à ce type de saisie si je continue à payer ma propre part du crédit ?

Comme beaucoup de pères divorcés, j'ai vraiment l'impression de ne servir qu'à ça et que rien n'est fait en droit pour rétablir l'équité entre les parties dans ce genre de cas...

Merci pour votre aide.